



- décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ du centre de loisirs,
- autorise, en cas d'urgence, le directeur du Wednesday Club à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mes enfants,
- autorise les organisateurs à prendre en photo mon enfant et à utiliser celles-ci à des fins pédagogiques ou dans le cadre de la promotion de l'association sans réclamer d'indemnités financières
- m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés,
- autorise le Wednesday Club à traiter sur un support informatique les informations concernant l'inscription de mon enfant. Je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations me concernant.
- certifie sur l'honneur que mon enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique sportive,
- certifie sur l'honneur que mon enfant est à jour dans ses vaccinations obligatoires,
- certifie sur l'honneur que mon enfant est assuré pour les activités périscolaires au niveau responsabilité civile et individuelle-accidents corporels,
- certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche.

**Le soussigné / la soussignée déclare avoir pris connaissance des conditions d'admission ainsi que du règlement tarifaire en vigueur, et en accepte expressément tous les termes. / The undersigned agrees to the conditions for admission, as well as for the fees and financial conditions.**

Lu et approuvé

Fait à..... le .....

Signature du responsable légal .....

**Règlement/Payment par :**

Chèque	Prélèvement	Espèces	Virement
--------	-------------	---------	----------



## Conditions generales

Les familles s'engagent à payer les sommes dues lors de l'inscription de l'enfant. Les situations particulières pourront être étudiées avec l'association et des facilités de paiement pourront être accordées.

L'enfant doit être d'âge scolaire (3 à 10 ans) et l'enfant doit être déjà scolarisé et avoir acquis la propreté de jour.

L'enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non contagion au retour de l'enfant.

En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les parents. Si ceux-ci ne peuvent pas être contactés, le directeur prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche.

Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance.

Le port des bijoux ou objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants (jeux, jouets, bijoux...).

Fournir une tenue vestimentaire de rechange pour les petits. L'enfant peut apporter au Wednesday Club son doudou pour la sieste.

**Pour valider l'inscription, merci de retourner la fiche d'inscription dûment complétée ainsi qu'un chèque de 24 Euros par enfant (ou 36 Euros par famille) à l'ordre de l'Ecole Bilingue de Haute-Savoie pour l'adhésion annuelle, valable de Juillet 2018 à Juin 2019. Le règlement peut se faire en plusieurs fois (remise de tous les chèques à l'inscription et encaissement différé à des dates à convenir).**

Par la suite, les documents suivants vous seront remis et/ou demandés :

- la fiche sanitaire de liaison (une par enfant),
- l'attestation (si nécessaire) autorisant une autre personne que le représentant légal à retirer l'enfant du centre.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année, sauf absence pour raison médicale justifiée par un certificat médical. La somme correspondante à la période de non présence de l'enfant sera remboursée.**

### L'arrivée et le départ des enfants

Les parents doivent accompagner l'enfant dans les locaux. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura «physiquement» confié à un animateur.

Si le représentant légal de l'enfant ne peut pas venir le chercher à la fin du Club, celui-ci devra signer une autorisation permettant à l'équipe d'animation de confier l'enfant à une personne signalée.

Si la ou les personnes autorisées ne sont pas venues reprendre l'enfant à la fermeture du centre, ils seront contactés par l'équipe.

En cas d'impossibilité de les joindre, la gendarmerie sera appelée.

**Une pénalité forfaitaire de 10€ sera facturée pour toute reprise après 18h00**